

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 4 – FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET ANNEXE - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Vu la délibération n° 12 en date du 26 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire
et comptable M57 et appliquée pour le compte administratif du budget annexe de l'OSPB de
la Régie Autonome - Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel.

Le Compte Administratif 2024 fait apparaître les réalisations suivantes :

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale A		1 303 070,00 €		1 303 070,00 €
RECETTES	Titres de recettes émis B	1 155 468,61 €		1 155 468,61 €
	Recettes rattachées C	1 186,00 €		1 186,00 €
	Total D	1 156 654,61 €		1 156 654,61 €
DEPENSES	Mandats émis E	1 268 475,92 €		1 268 475,92 €
	Dépenses rattachées F	10 184,35 €		10 184,35 €
	Total G	1 278 660,27 €		1 278 660,27 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution H (D-G) Excédent (+) Déficit (-)	- 122 005,66 €		- 122 005,66 €
RESULTAT DE CLOTURE	Résultat reporté (2023) I	+ 122 005,66 €		+ 122 005,66 €
	Résultat au 31/12/2024 J (H+I)	0,00 €		0,00 €
RESTE A REALISER	Recettes engagées non réalisées K			
	Dépenses engagées non mandatées L			
	Solde des restes à réaliser M (K-L) Excédent (+) Déficit (-)			
RESULTAT CUMULE	Excédent (J+M)			0,00 €
	Déficit (J+M)			

Le résultat de clôture (toutes sections) est donc équilibré.

Ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée lors de l'adoption du budget primitif 2025 adopté le 1^{er} avril dernier.

Après discussion sur le Compte Administratif, M. le Président propose d'élire un président qui assurera le vote en son absence.

En application de l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales Monsieur le Président, ordonnateur des comptes objets du présent rapport, se retire de la salle de réunion au moment du vote.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme CASTEL :

- donne acte à M. le Président de la présentation des résultats 2024 ;
- décide d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci - avant.

DONT ACTE